

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE D'AUTRAY
MUNICIPALITE DE SAINT-IGNACE-DE-LOYOLA

Règlement numéro 420-2010

**Règlement amendant le
règlement de zonage numéro
237 de la municipalité de
Saint-Ignace-de-Loyola.**

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola désire amender le règlement numéro 237;

ATTENDU QU' avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la session du 23 août 2010.

ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement portant le numéro 420-2010 soit adopté, pour valoir à toutes fins que de droit, et ledit conseil ordonne, statue et décrète ce qui suit :

ARTICLE I Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

ARTICLE II Le but du présent règlement est d'amender le règlement de zonage numéro 237 afin d'extensionner la zone AD6 et la zone RB2 à même la zone CAI.

ARTICLE III L'annexe I du présent règlement modifie la carte de zonage Z-1 du règlement de zonage numéro 237 et fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE IV Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe
Maire

Fabrice St-Martin

Fabrice St-Martin
Secrétaire-trésorier

Avis de motion donné à la session ordinaire du 23 août 2010

Assemblée publique de consultation le 7 décembre 2010

Adopté à la session ordinaire du 11 janvier 2011

Certificat de conformité de la MRC le 26 janvier 2011

Avis public affiché entre 11 :00 et 12 :00 heures le 11 février 2011

Publication dans le journal l'Action de Berthier, édition du 16 février 2011

Jean-Luc Barthe

Jean-Luc Barthe
Maire

Fabrice St-Martin

Fabrice St-Martin
Secrétaire-trésorier